

**REGLEMENT DU JEU**  
**«GRAND JEU UN NOEL ENCHANTE»**

**Article 1**

La société La Maison du Canevas, SAS au capital de 466 089 €, dont le siège social est situé 21 Rue Thomas Edison, ZI de Brais 44600 Saint Nazaire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Nazaire sous le numéro B 384 209 821, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat à compter du lundi 2 décembre 2019 pour se terminer le lundi 23 décembre 2019.

**Article 2**

Ce jeu est annoncé et accessible sur le site [www.canevas.com](http://www.canevas.com)

**Article 3**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne résidant en France Métropolitaine exclusivement (incluant la Corse), acceptant le présent règlement et à l'exclusion du personnel de La Maison du Canevas SAS et de ses filiales et de leur famille proche (c'est à dire : les parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu et accepter le présent règlement. La Maison du Canevas se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier le participant en l'absence de justification de cette autorisation.

**Article 4**

Principes du jeu :

Pour participer au jeu, la personne devra indiquer sa civilité, son nom, son prénom, son adresse postale, son adresse e-mail, sa date de naissance. Elle répondra aussi à des questions facultatives.

Un tirage au sort sera effectué chaque semaine à partir du lundi 9 décembre jusqu'au lundi 23 décembre 2019 parmi l'ensemble des participants de la semaine, au terme duquel un ou plusieurs gagnants seront sélectionnés et se verront offrir le ou les lots de la semaine.

Chaque gagnant désigné lors du tirage au sort sera contacté par courrier électronique par La Maison du Canevas. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 6 jours, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et il n'y aura pas de nouveau gagnant tiré au sort pour ce lot.

**Article 5**

Le jeu est doté des lots suivants :

- 6 luxueux coffrets DMC en série limitée et numérotée avec à l'intérieur une échevette de fil mouliné métallisé en OR 24 carats faite entièrement à la main à Mulhouse en France et un livret relatant l'histoire légendaire d'une des plus grandes industries du

textile français. Le livret contient 9 diagrammes au point de croix datant de la seconde moitié du XIX siècle, tirés des 3 livres de la collection de Thérèse de Dillmont, auteur du célèbre album L'ENCYCLOPÉDIE DES OUVRAGES DE DAMES. Chaque coffret à une valeur de 99€.

- 2 lampes prestige sur pied à roulette Daylight (réf DL-E21098) d'une valeur de 475.90€
- 2 lampes loupes à LED sur pied ou sur table Daylight (réf DL-D25050) d'une valeur de 151.10€
- 1 table lumineuse à LED de 36 x 27 cm Daylight (réf DL-E35040) d'une valeur de 198.60€
- 2 kits à réaliser au point de croix « La longévité de la tortue » de la marque Oven (réf OVEN-939) d'une valeur de 38.60€
- 2 kits à réaliser au point de croix « Chaton dans une tasse » de la marque Golden Fleece (réf GF-NL039) d'une valeur de 33.70€
- 2 métiers rotatifs pour canapé 53x15 ou 33 de la marque DUBKO (réf DUB-DK2001) d'une valeur de 112.30€
- 2 kits de broderie diamant « Chanceux » de la marque Wizardi (réf WZ-WD079) d'une valeur de 100.40€
- 2 kits de peinture par numéro « Coquelicots des champs » de la marque Wizardi (réf AGP-40500010) d'une valeur de 64.70€
- 2 kits de broderie diamant « 10 sujets pour sapin » de la marque Wizardi (réf WZ-WW206) d'une valeur de 19.90€

La Maison du Canevas se réserve le droit de remplacer un lot par un autre de valeur égale ou supérieure dans l'éventualité où un lot annoncé ne serait pas disponible.

## **Article 6**

Un tirage au sort sera effectué le :

Lundi 9 décembre pour gagner

- 2 kits de broderie diamant « 10 sujets pour sapin » de la marque Wizardi (réf WZ-WW206) d'une valeur de 19.90€
- 2 kits à réaliser au point de croix « La longévité de la tortue » de la marque Oven (réf OVEN-939) d'une valeur de 38.60€
- 2 kits à réaliser au point de croix « Chaton dans une tasse » de la marque Golden Fleece (réf GF-NL039) d'une valeur de 33.70€
- 2 lampes loupes à LED sur pied ou sur table Daylight (réf DL-D25050) d'une valeur de 151.10€.

Lundi 16 décembre pour gagner :

- 2 kits de peinture par numéro « Coquelicots des champs » de la marque Wizardi (réf AGP-40500010) d'une valeur de 64.70€
- 6 luxueux coffrets DMC en série limitée et numérotée d'une valeur de 99.00€
- 2 kits de broderie diamant « Chanceux » de la marque Wizardi (réf WZ-WD079) d'une valeur de 100.40€

Lundi 23 décembre pour gagner :

- 2 métiers rotatifs pour canapé 53x15 ou 33 de la marque DUBKO (réf DUB-DK2001) d'une valeur de 112.30€
- 1 table lumineuse à LED de 36 x 27 cm Daylight (réf DL-E35040) d'une valeur de 198.60€
- 2 lampes prestige sur pied à roulette Daylight (réf DL-E21098) d'une valeur de 475.90€

### **Article 7**

Les gagnants seront prévenus par courrier électronique. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un des gagnants ne réponde pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de La Maison du Canevas.

### **Article 8**

La Maison du Canevas se réserve le droit de publier on et off-line les noms et photos ainsi que la liste des lots remportés par les gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots. Pour la remise des lots aux participants de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

### **Article 9**

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

En application de l'article 34 de la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de La Maison du Canevas :

La Maison du Canevas et de la Broderie  
BP 31  
44611 Saint Nazaire Cedex

Les traitements de données personnelles mis en oeuvre dans le cadre du site [www.canevas.com](http://www.canevas.com) ont été déclarés auprès de la CNIL sous le numéro 718496. Sous réserve de leur consentement explicite ou à défaut d'opposition de leur part auprès de l'Organisateur, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par La Maison du Canevas afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres

susceptibles de les intéresser.

### **Article 10**

La société La Maison du Canevas ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, La Maison du Canevas décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants. La Maison du Canevas ne se substitue pas au vendeur initial de ces prix; en conséquence, les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de La Maison du Canevas en ce qui concerne les prix notamment leur livraison, leur état, leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession ou l'utilisation du ou des prix.

### **Article 11**

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

L'identité du gagnant pourra être publiée, sans que l'intéressé puisse exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice du lot.

### **Article 12**

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

### **Article 13**

Le règlement est déposé à la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à La Maison du Canevas, à l'adresse suivante :

La Maison du Canevas et de la Broderie  
BP 31  
44611 Saint Nazaire Cedex

Les timbres seront remboursés au tarif lent sur simple demande écrite.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.